



COMMENTAIRE DE JURISPRUDENCE NUMÉRIQUE APERÇU MENSUEL, JUILLET 2019, VOL. 98

Des expertes et experts renommé(e)s commentent la
jurisprudence actuelle de manière précise et exacte.

DROIT DES CONTRATS

Qualifikation der Hinterlegung des Kaufpreises beim Notar

Timon Nydegger / Markus Vischer

In seinem Urteil 4A_469/2017 vom 8. April 2019 qualifizierte das Bundesgericht eine Vereinbarung über die Hinterlegung eines Teils des Kaufpreises bis zur endgültigen Abrechnung unter den Parteien bei einem Notar als eine Hinterlegung im Sinne eines unechten Vertrags zugunsten Dritten. Entsprechend war der Notar befugt und verpflichtet, den betreffenden Teil des Kaufpreises dem Käufer auf dessen erstes Verlangen wieder herauszugeben.

Commentaire de l'arrêt du : Tribunal fédéral [4A_469/2017](#) du 08 avril 2019
Publié le 30 juillet 2019

Willensmängel und Gewährleistung betreffend den Leasinggegenstand

Samir Isis / Dario Galli / Markus Vischer

In seinem Urteil 4A_398/2018 und 4A_400/2018 vom 25. Februar 2019 befasste sich das Bundesgericht mit von einem Leasingnehmer geltend gemachten kaufrechtlichen Gewährleistungsansprüchen einerseits und Willensmängeln in Bezug auf den Leasingvertrag andererseits.

Commentaire de l'arrêt du : Tribunal fédéral [4A_398/2018](#) du 25 février 2019
Publié le 05 juillet 2019

DROIT DU TRAVAIL

Salaire variable et charges sociales patronales

Stéphanie Fuld

Le fait de convenir contractuellement de faire supporter les charges sociales patronales à l'employé dans le cadre du calcul du salaire variable est une possibilité que les parties peuvent envisager sans violer la loi.

Commentaire de l'arrêt du : Tribunal fédéral [4A_498/2018](#) du 11 avril 2019
Publié le 12 juillet 2019

Grossesses multiples, libération de travail et demeure de l'employeur

Vincent Carron

Le Tribunal fédéral confirme qu'une employée libérée durant un préavis ordinaire doit offrir ses services si la date de fin du contrat est repoussée pour cause de grossesse. L'employée n'a pas droit à son salaire si elle n'a pas véritablement l'intention de reprendre le travail durant la période d'extension.

Commentaire de l'arrêt du : Tribunal fédéral [4A_464/2018](#) du 18 avril 2019
Publié le 12 juillet 2019

Qualification de contrat de travail d'une personne se liant avec un investisseur pour créer une société

coadministrateur et actionnariat à 50%

Vincent Carron

Le Tribunal fédéral valide l'analyse de la Cour cantonale qui niait l'existence d'un contrat de travail entre un CEO et la société au vu des circonstances particulières du cas, précise que le critère de dépendance économique n'est qu'un critère secondaire pour retenir un rapport de subordination et que l'établissement de fiches de salaires et de déductions sociales ne sont que des critères formels non déterminants.

Commentaire de l'arrêt du : Tribunal fédéral [4A_500/2018](#) du 11 avril 2019

Publié le 12 juillet 2019

Contrat-type de travail, rôle de la commission tripartite

Vincent Carron

Le Tribunal fédéral, dans un arrêt destiné à publication officielle, précise qu'un rôle important est dévolu à la commission tripartite dans le processus d'édiction de contrats-types de travail avec salaires minimaux. En effet, la commission est censée bien connaître le marché du travail et dispose de moyens d'investigation. Ainsi, l'autorité d'édiction doit faire preuve de retenue par rapport aux propositions émanant de la commission tripartite.

Commentaire de l'arrêt du : Tribunal fédéral [4C_1/2019](#) du 06 mai 2019, destiné à publication

Publié le 12 juillet 2019

Temps d'essai, annonce de la grossesse à l'employeur

Vincent Carron

Le Tribunal fédéral confirme en l'espèce qu'il n'était pas possible de prévoir un nouveau temps d'essai à l'issue d'une période de stage. De plus, une employée n'a, sauf circonstances particulières liées notamment à la bonne exécution de l'activité, pas à informer l'employeur, avant son engagement ou durant le temps d'essai, qu'elle est enceinte.

Commentaire de l'arrêt du : Tribunal fédéral [4A_594/2018](#) du 06 mai 2019

Publié le 12 juillet 2019

Imputation des vacances en cas de libération d'un travailleur âgé de 60 ans

Vincent Carron

Le Tribunal fédéral valide l'analyse de la Cour cantonale selon laquelle le travailleur âgé de 60 ans pouvait bien absorber 38 jours de vacances dans une période de libération de 137 jours, et que même 68 jours ouvrables pour recherches d'emploi étaient suffisants à cet égard, même si, en l'espèce, l'employé n'avait trouvé une nouvelle occupation que trois mois après la fin des relations de travail.

Commentaire de l'arrêt du : Tribunal fédéral [4A_83/2019](#) du 06 mai 2019

Publié le 11 juillet 2019



DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ ET ARBITRAGE

Non-Signatories and Article II of the New York Convention

Mladen Stojiljkovic

Article II(2) of the New York Convention only requires that the original parties to the arbitration agreement satisfy the form requirement but not third parties to whom the arbitration clause is extended.

Commentaire de l'arrêt du : Tribunal fédéral [4A_646/2018](#) du 17 avril 2019, destiné à publication
Publié le 22 juillet 2019

DROITS RÉELS

Zulässiges Verbot der Vermietung einer Stockwerkeinheit über Airbnb

Martina Frischkopf

Ein reglementarisches Verbot der tage-, wochen- oder monatsweisen Vermietung der Stockwerkeinheit wurde vom Bundesgericht im konkreten Fall als bundesrechtskonform erklärt. Die Frage der Vereinbarkeit einer solchen Vermietungsform (über Plattformen wie Airbnb) mit dem Wohnungszweck einer Liegenschaft hänge von den Umständen des Einzelfalls ab. Im Falle einer gehobenen (Erst-)Wohnresidenz mit gemeinsamen Infrastrukturanlagen sei sie zu verneinen.

Commentaire de l'arrêt du : Tribunal fédéral [5A_436/2018](#) du 04 avril 2019, destiné à publication
Publié le 04 juillet 2019

PROCÉDURE CIVILE

Wirkungsweisen der materiellen Rechtskraft

Zur Bindungswirkung eines Urteils im Kündigungsanfechtungsprozess i.S.v. Art. 271 f. OR für eine spätere Schadenersatzklage der Mieterin

Matthias Brunner

Das Bundesgericht wies eine Schadenersatzklage der Mieterin, die mit der Missbräuchlichkeit einer vom Vermieter ausgesprochenen Kündigung begründet wurde, allein aus Gründen der Rechtskraft ab, weil zuvor bereits eine von der Mieterin angehobene Kündigungsanfechtungsklage i.S.v. 271 f. OR abgewiesen worden war. Die Mieterin klagte, weil der Vermieter den als Grund für die Kündigung angegebenen Eigenbedarf nach dem Auszug der Mieterin nicht realisiert hatte. Die Überlegungen des Bundesgerichts zur Rechtskraft erscheinen diskutabel. Die im Urteil vertretene Ansicht führt zudem zu mehreren heiklen prozessrechtlichen Folgefragen.

Commentaire de l'arrêt du : Tribunal fédéral [4A_563/2017](#) du 19 février 2019, destiné à publication
Publié le 01 juillet 2019

Les nouveautés juridiques les plus récentes sont résumées
pour vous dans les Blogs.

DROIT DE LA FAMILLE ET DROIT DES PERSONNES

Verzugszins für Unterhaltsbeiträge
Lukas Wiget

DROIT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

INSMED
Nicolas Guyot



DROIT DES ASSURANCES SOCIALES

La qualification d'un dividende en tant que salaire déterminant soumis aux cotisations sociales
Tobias Sievert

DROIT DES CONTRATS

Anwendbarkeit des CISG
Martin Rauber

Un bail de durée déterminée peut-il constituer une fraude ?
Marie-Hélène Peter-Spiess

DROIT DU TRAVAIL

Berufsunfall; Fürsorgepflicht des Arbeitgebers
Roland Bachmann

Abschaffung automatischer Lohnerhöhungen im öffentlichen Dienst; keine Legitimation des Kantons zur subsidiären Verfassungsbeschwerde
Roland Bachmann

Zulässigkeit der Pflicht zur Wohnsitznahme im Kanton für hochrangige kantonale Bedienstete
Roland Bachmann

DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ ET ARBITRAGE

CAS decision to appoint a sole arbitrator not subject to challenge (Swiss Supreme Court)
Philippe Bärtsch / Elena Trbaldo

DROIT PÉNAL

Le contrôle systématique de la correspondance d'une détenue
Quentin Cuendet

DROIT PUBLIC ÉCONOMIQUE

Le recours au Tribunal fédéral contre la reconnaissance d'une faillite bancaire étrangère
Emilie Jacot-Guillarmod

LP

La poursuite en Suisse de la succession soumise au droit anglais

Emilie Jacot-Guillarmod

Zwangsliquidation von Eisenbahnunternehmen

Lukas Wiget

Kein Vorfahrprivileg für das Gemeinwesen

Lukas Wiget



Neuer Kurs!
23. Aug. 2019

Automatisierungsstrategie für Entscheidungsträger

Mehr Informationen zum Angebot finden Sie **hier**.

www.weblaw.ch

PROCÉDURE CIVILE

L'action partielle improprement dite et l'action reconventionnelle

Julien Francey

Negative Feststellungsklage

Martin Rauber

PROCÉDURE EN DROIT PUBLIC ET DROIT ADMINISTRATIF

Le principe de la transparence et la publication de tous les arrêts cantonaux

Célian Hirsch

PROCÉDURE PÉNALE

Isabelle d'Este et l'entraide judiciaire relative à un bien culturel

Quentin Cuendet

La répartition de l'indemnité de partie plaignante entre plusieurs prévenus

Julien Francey

EDITIONS WEBLAW

Le CJN rassemble des commentaires de jurisprudence rédigés par plus de 100 spécialistes, issus d'une trentaine de domaines juridiques. Les commentaires des experts font l'objet d'une évaluation par les pairs qui, réalisée par une rédaction renommée, permet de garantir un niveau de qualité élevé.

Outre les commentaires d'experts, le CJN abrite également des articles de blog. La responsabilité de ces articles incombe aux auteurs et propriétaires des blogs - [Liste des blogs](#)

Le CJN est proposé individuellement et dans le cadre du portail d'informations et de recherches Push-service des arrêts. Les commentaires peuvent être cités par une proposition de citation et des notes marginales.

Statistique :

Abonnés au "Commentaires de jurisprudence numérique (CJN)" : 7094

Informations et [impressum](#) :

info@weblaw.ch | T +41 31 380 57 77

ISSN 1663-9995. Editions Weblaw.

Inscription et changement d'adresse : Login à <https://register.weblaw.ch>. En suivant les onglets «Modifier ses données personnelles» et ensuite «Adresse mail» il est possible de changer son adresse e-mail ou d'annuler l'abonnement à la newsletter du Push-Service des arrêts.

Prière de ne pas répondre à cet e-mail. Si vous désirez prendre contact avec nous, veuillez utiliser les données de contact indiquées.

<https://cjn.weblaw.ch>



Weblaw SA | Schwarztorstrasse 22 | 3007 Berne
T +41 31 380 57 77 | F +41 31 380 57 78 | info@weblaw.ch

